

tion du gouvernement fédéral à ce projet dans le budget supplémentaire à l'étude. La subvention et la contribution sont inscrites au poste relatif aux recherches énergétiques et à l'élaboration de techniques, et le gouvernement nous demande d'approuver le versement de 12 millions et demi de dollars sur un total d'au plus 25 millions de dollars à la Tidal Power Corporation pour un projet pilote de centrale hydro-électrique de basse chute.

La centrale énergétique de la chaussée d'Annapolis est un projet pilote élaboré conjointement par le gouvernement fédéral et la province de Nouvelle-Écosse. La turbine Straflo est un nouveau modèle de turbine hydraulique et l'on attend depuis 1978 une occasion de la mettre à l'essai dans un projet de grande envergure. Cette turbine hydraulique pourrait réduire sensiblement le coût en capital des centrales hydro-électriques de basse et de moyenne chutes du Canada et rendre la production de l'énergie marémotrice plus rentable. Tout au moins, elle devrait nous apprendre quelque chose sur l'énergie marémotrice.

Le gouvernement fédéral et la province de Nouvelle-Écosse se sont entendus pour mettre sur pied le projet pilote de la chaussée d'Annapolis à un coût estimé à 46 millions de dollars. Les avantages énergétiques que la Nouvelle-Écosse en tirera sont évalués à 17 millions et demi de dollars, et le gouvernement fédéral offre à la province une subvention allant jusqu'à 25 millions de dollars.

Ce modèle de turbine a été mis au point par la maison Escher-Syss en Suisse et il n'a pas encore été mis à l'essai dans un projet d'une envergure suffisante pour prouver qu'il pourrait s'adapter aux systèmes générateurs plus gros qui seraient utilisés par les projets importants d'utilisation de l'énergie marémotrice ou dans les grosses centrales fluviales. Le projet pilote vise donc avant tout à confirmer l'efficacité des modèles plus gros et à inspirer assez confiance dans le modèle pour qu'on puisse s'en servir pour des projets importants.

On prévoit que ce modèle permettrait de réduire sensiblement les sommes versées en frais d'ingénierie pour installer cette turbine dans une centrale hydro-électrique, par rapport aux turbines de modèle plus courant qui existent maintenant.

La Nouvelle-Écosse a le mérite d'avoir fourni l'emplacement de cette expérience et de s'être engagée à faire un apport de capitaux correspondant aux avantages énergétiques escomptés grâce à l'économie de l'huile combustible qui servirait dans une centrale thermique à produire la même quantité d'électricité. Il y a lieu de noter que la Nouvelle-Écosse prend un risque financier en avançant ces capitaux et en acceptant la responsabilité de la gestion industrielle de la centrale si, par malheur, il arrivait que l'expérience ne soit pas un succès.

Je constate, monsieur le président, que ce projet est justifié sur une base nationale, mais je me demande s'il sera dépendant ou non. On m'a dit que ce projet permettrait d'économiser 85,000 barils de pétrole par année à la Nouvelle-Écosse qui en consomme présentement 5 millions par année. Je me demande s'il faut que l'ensemble du projet soit un succès pour que cette contribution équivalant à la valeur du pétrole économisé soit versée. Autrement dit, il est possible que d'autres aspects du projet échouent si l'on ne pouvait utiliser cette turbine, mais je me demande si ce serait quand même une réussite pour la Nouvelle-Écosse grâce aux avantages découlant de l'économie de pétrole.

Les subsides

Cette subvention du gouvernement fédéral devait dépendre, d'autre part, d'une première évaluation de l'environnement. Avant que le gouvernement fédéral n'accepte d'investir avec la province dans la Tidal Power Corporation, il a approuvé l'évaluation Martec de l'environnement ainsi que d'autres travaux touchant ce projet. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il a donné une approbation officielle, et comme ce projet se trouve dans ma circonscription, je puis dire que cette approbation officielle est soumise à quatre conditions que j'aimerais rappeler au ministre. J'aimerais qu'il me dise si la Tidal Power Corporation satisfait à ces conditions. Comme je l'ai dit, le projet a été approuvé officiellement moyennant ces quatre conditions.

La première de ces conditions était que la Tidal Power Corporation garantisse qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour réduire au minimum la perte de terres agricoles présentement productives, notamment par érosion des rives. Je crois savoir qu'on a mené, au mois d'avril, une enquête sur les niveaux d'eau.

Ce qui m'amène à poser ce soir une seconde question au ministre: avons-nous les résultats de cette enquête? Il semblerait qu'en raison du dégel du printemps, le niveau de l'eau aurait été tel qu'on n'aurait pas pu évaluer correctement la quantité d'eau que devrait contenir le bassin pour que les turbines fonctionnent à plein rendement. Je me demande à quoi s'engage exactement la Tidal Power Corporation, car le gouvernement fédéral, lui, s'engage ce soir à payer en vertu d'un accord qui a été signé en janvier, pendant la campagne électorale.

La deuxième condition à l'approbation officielle du financement de ce projet était qu'on planifie la construction de concert avec les autorités locales et provinciales, de manière à éviter de surcharger l'infrastructure socio-économique de la région. Je le répète, je voudrais savoir si la Tidal Power Corporation s'en occupe.

● (2040)

La troisième condition consistait à permettre au comité des agriculteurs de l'endroit de collaborer avec la société pour la planification et la réalisation des premiers essais de niveaux d'eau.

Cette semaine, j'ai parlé à un agriculteur qui s'était donné beaucoup de mal pour drainer son terrain. Durant le mois d'avril, ses drains étaient recouverts d'environ un pied d'eau. Je me demande si l'un de vous est déjà allé voir ces terres agricoles au mois d'avril, pendant les essais. Je voudrais savoir si la Tidal Power Corporation consulte effectivement les agriculteurs. Je pense qu'il y a environ 250 propriétaires de marais dans cette région.

Enfin, on avait demandé de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour aménager des échelles à poissons. Si le ministre des Pêches et des Océans était ici, il comprendrait, j'en suis certaine, que lorsqu'on construit une digue ou lorsqu'on bloque un passage, il faut aménager une échelle pour permettre aux poissons de passer. D'après ce ministère des Pêches, trop de poissons pourraient rester pris dans la turbine. L'échelle devrait être assez bien aménagée et assez grande pour permettre au poisson de franchir cet obstacle. Je me demande quelle sera la pression de l'eau et comment le poisson arrivera à passer. J'ai donc décrit quelques projets qui, pensais-je, avaient été approuvés officiellement, et qui devraient résoudre ces quatre types de problèmes.